



Date de dépôt : 8 février 2024

Rapport

de la commission de l'environnement et de l'agriculture chargée d'étudier la proposition de motion de Thomas Wenger, Sylvain Thévoz, Denis Chiaradonna, Badia Luthi, Nicole Valiquer Grecuccio, Grégoire Carasso, Bertrand Buchs, Glenna Baillon-Lopez, Jocelyne Haller, Emmanuel Deonna, Patrick Saudan, Marjorie de Chastonay, Pierre Eckert, Didier Bonny, Marta Julia Macchiavelli, Boris Calame, Ruth Bänziger, Adrienne Sordet : Sobriété numérique, pour que Genève ne soit pas déconnectée de l'urgence climatique

Rapport de Lionel Dugerdil (page 4)

Proposition de motion (2809-A)

Sobriété numérique, pour que Genève ne soit pas déconnectée de l'urgence climatique

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
considérant :

- les engagements climatiques de la Suisse et du canton de Genève, et notamment les deux objectifs du Plan climat cantonal renforcé le 2 juin 2021, à savoir : une diminution de 60% des émissions de gaz à effet de serre d'ici 2030 et la neutralité carbone au plus tard en 2050 ;
- la nécessité, pour évaluer l'empreinte des appareils électroniques et outils numériques, de tenir compte de leur cycle de vie complet, y compris l'énergie « grise » liée à leur production, et notamment : l'extraction des matières premières, leur transport, leur transformation et assemblage, l'acheminement des produits finaux, leur entretien et enfin le traitement des déchets électroniques (recyclage ou élimination). A cela doivent encore être ajoutées les ressources et l'énergie nécessaires au fonctionnement et à l'utilisation des équipements : raccordements, électricité, mise en réseau, stockage de données, etc. ;
- la haute fréquence de renouvellement des équipements numériques ;
- le trop faible recyclage des déchets électroniques et matériaux qui les composent ;
- l'empreinte carbone et environnementale du numérique qui, ainsi évaluée, pèse très lourd, et de plus en plus au vu de la transition numérique en cours ;
- que presque chaque Genevoise ou Genevois possède chez elle ou lui au moins un appareil électronique ou outil numérique hors d'usage qui devrait être recyclé,

invite le Conseil d'Etat

- à adhérer sans délai à l'Institut du Numérique Responsable (INR) suisse ;
- à respecter et mettre en œuvre les objectifs de la Charte du numérique responsable de l'INR suisse ;
- à prolonger la durée de vie des outils numériques utilisés dans l'administration cantonale et à privilégier pour tout achat de matériel

électronique, en particulier dans le domaine informatique (ordinateurs, tablettes, imprimantes, etc.), des produits reconditionnés ;

- à sensibiliser les consommatrices et consommateurs à l’empreinte carbone et environnementale du numérique ;
- à organiser au minimum 2 fois par année, en partenariat avec les collectivités et institutions publiques, les écoles, les commerces et entreprises du secteur privé, la société civile, des journées de récolte d’appareils électroniques ou outils numériques hors d’usage auprès de la population genevoise, des administrations et des entreprises pour augmenter le recyclage des matériaux ;
- à soutenir la création d’une filière genevoise spécialisée dans le recyclage des appareils électroniques et outils numériques ;
- à interpeller la Confédération et les organisations internationales compétentes pour accentuer la lutte contre l’obsolescence programmée des outils numériques (smartphones, ordinateurs, ordinateurs portables, imprimantes, etc.).

Rapport de Lionel Dugerdil

La commission de l'environnement et de l'agriculture a consacré quatre séances, soit le 2 novembre 2023, le 11 janvier 2024, le 18 janvier 2024 et le 26 janvier 2024, à traiter de cette motion sous la présidence de M. Raphaël Dunand.

Les procès-verbaux ont été tenus avec exactitude par M^{me} Clara Veuthey et M^{me} Lara Tomacelli, à qui je tiens à adresser mes remerciements, au nom de tous les membres de la commission.

Après avoir consacré quatre séances à traiter de la motion et procéder à de nombreuses auditions, la commission s'est forgé une opinion claire. Si l'intention et les invites de la motion sont louables, elles sont impossibles à appliquer pour l'Etat. En effet, tant pour des raisons de sécurité que pour des raisons pratiques, la commission estime qu'il serait impossible pour l'Etat de répondre aux exigences de la motion. Pour ces raisons, la commission invite le groupe socialiste à retirer cette motion afin de ne pas faire perdre de temps au Grand Conseil qui a déjà bon nombre de textes en retard à traiter. Si tel ne devait pas être le cas, la commission invite les députés à rejeter cette proposition de motion.

Présentation

M. Thomas Wenger, auteur

M. le président remercie M. Wenger de sa venue et lui cède la parole.

M. Wenger commence en affirmant que la sobriété numérique est un sujet d'actualité, car il s'intègre dans la discussion actuelle sur le bilan carbone et le bilan environnemental et dans les objectifs pris par la Suisse et Genève de réduire l'empreinte carbone et environnementale. Il rappelle que la Suisse a signé les Accords de Paris en 2015, qui ont pour objectif de limiter le réchauffement climatique à moins de 2 degrés et de tendre à le limiter à 1,5 degré. Il explique que la Confédération, afin de mettre en œuvre l'Accord de Paris, a élaboré une stratégie climatique. Il rappelle qu'au niveau cantonal, le plan climat a été renforcé et contient deux objectifs, notamment la réduction de 60% des gaz à effet de serre et l'objectif d'une neutralité carbone en 2050.

Il rappelle que 2030 est dans sept ans et affirme qu'on n'est, aujourd'hui, pas sur le bon chemin. Il affirme que, dans le bilan carbone, il y a une empreinte qui est peu prise en compte aujourd'hui, à savoir l'empreinte du numérique, des appareils électroniques et de l'utilisation des outils numériques. Il explique qu'il faut penser à la fabrication des outils. Il pense qu'il faut prendre en

compte le cycle de vie complet de ces outils numériques, y compris l'énergie grise qui est liée à leur production. Il mentionne l'extraction des matières premières. Il affirme qu'il y a un bilan environnemental qui est extrêmement important, car ces outils demandent des matériaux pour leur fabrication, qu'on trouve dans certains pays, ce qui a des impacts environnementaux et sociaux. Il ajoute qu'une fois qu'on a extrait ces matières premières, il y a encore leur transport, leur transformation, leur assemblage, l'acheminement des produits finaux, leur entretien, et le traitement des déchets électroniques. Ensuite, il explique que les appareils utilisent de l'énergie dans leur fonctionnement (raccordement, mise en réseau, stockage des données, etc.).

Selon lui, la problématique du numérique consiste en une haute fréquence de renouvellement des équipements numériques, qui est dû au fait que, chaque année, de nouveaux outils sortent sur le marché. Il explique que ces outils sont toujours plus puissants et permettent de stocker toujours plus de données. Il ajoute qu'il y a aussi une réflexion à avoir sur le marketing qui est fait pour la vente de ces outils numériques. Selon lui, il y a aujourd'hui une hyperconsommation du numérique. Il rappelle qu'il avait déposé cette motion en parallèle d'une autre motion sur l'hyperconsommation et sur le « Black Friday », qui a été accueillie très froidement à la commission de l'économie.

Il poursuit en affirmant qu'il y a un taux beaucoup trop faible de recyclage et de reconditionnement des déchets électroniques et des matériaux qui les composent.

M. Wenger rappelle que l'empreinte carbone et environnementale du numérique est importante, dans un bilan carbone global. Il mentionne des chiffres, au niveau mondial, qui allaient de 2,1% à 3,9% en 2021. Il déclare qu'aujourd'hui, les chiffres vont plutôt de l'ordre de 4 à 5%, au niveau mondial. Il affirme que la consommation à Genève est beaucoup plus importante que la consommation d'outils numériques dans d'autres pays à travers le monde. Il déclare que le gros de l'empreinte des outils numériques et de leur consommation se trouve dans les pays du Nord. Il soulève un chiffre, qui se trouve dans le plan climat, soit le chiffre de 250 000 tonnes d'équivalent CO₂ qui seraient émises comme émission de gaz à effet de serre à Genève. Il affirme que la tendance est à l'augmentation de l'empreinte du numérique, car le numérique ne cesse de prendre de la place, ceci étant notamment dû au développement de l'intelligence artificielle, des réseaux sociaux et du Métavers.

Il ajoute qu'il existe un vrai problème de recyclage et de reconditionnement des matériaux. Il affirme que certaines filières existent aujourd'hui, mais qu'il y a assez peu de développement au niveau suisse et relativement peu au niveau international. Il déclare qu'il y a des pays, actuellement, qui accueillent des

montagnes de déchets numériques, qui ne sont pas traités, car les pays concernés n'ont pas l'expérience et pas la technique pour le faire.

M. Wenger se concentre ensuite sur les invites de la motion. Il lit la 1^{re} invite. Il revient sur l'Institut du numérique responsable, qui a été créé d'abord en France et qui, maintenant, a des antennes notamment en Suisse et en Belgique. Il explique que cet institut a développé toute une réflexion sur le numérique responsable et a élaboré une charte ainsi qu'un label de deux niveaux. Il affirme que, depuis la date de dépôt de la motion, l'Etat a déjà répondu à cette première invite en ayant adhéré à l'Institut du numérique responsable.

Il lit ensuite la deuxième invite. Sur ce sujet, il affirme que la mise en œuvre de la charte du numérique responsable est en route. De plus, il ajoute que l'Etat de Genève a obtenu le label de l'institut. Il affirme donc que les deux premières invites de la M 2809 ont déjà atteint leurs objectifs.

Il poursuit en faisant la lecture de la troisième invite. Il relève qu'il y a une réflexion au niveau de l'OCSIN sur ce sujet. Il explique qu'il y a beaucoup de témoignages où des employés de l'administration publique affirment se voir forcés à changer leur ordinateur, alors que celui-ci fonctionne encore bien. Il explique que les ordinateurs sont changés, car certains logiciels ne peuvent pas être installés sur certaines versions des ordinateurs. Il constate une emprise des fournisseurs, notamment Microsoft, qui obligent à changer à chaque fois les ordinateurs ou les logiciels pour avoir plus d'efficacité. Il explique que l'objectif de cette troisième invite est de prolonger la durée de vie de ces outils. Il précise que l'idée est de le faire dans l'administration, mais évidemment de le faire aussi à titre privé.

Il lit ensuite la quatrième et la cinquième invite. S'agissant des journées de récolte, il affirme que ceci se fait déjà en partie. En effet, il déclare que le canton est un partenaire, avec la Ville de Genève, avec des associations économiques et avec d'autres organismes publics autonomes, de la journée « D-Tox, je nettoie mes données », qui s'inscrit dans le cadre du « Digital Cleanup Day ». Il explique que ce projet sensibilise au numérique responsable. Il mentionne également des associations, dont l'association NoOPS, qui installe des boîtes à l'entrée des services, des musées, des bibliothèques genevoises, dans lequel on peut mettre son ancien téléphone, afin de lui permettre d'être reconditionné ou recyclé. M. Wenger propose aux commissaires d'auditionner l'association NoOPS dans le cadre de cette motion. Il affirme que NoOPS essaie de mettre en place un cercle vertueux, mais fait face à des difficultés au niveau de la filière de recyclage qui existe très peu en Suisse. Il explique que, dès lors, les appareils doivent être envoyés à l'étranger pour être reconditionnés. Il mentionne également des entreprises

comme Réalise ou Itopie qui reçoivent des ordinateurs, les reconditionnent et ensuite les revendent moins cher sur le marché.

Il poursuit en faisant la lecture de la sixième et de la dernière invite. Il est conscient que l'ambition de cette dernière invite est forte. Il annonce aux commissaires que, s'ils trouvent cette dernière invite trop ambitieuse, il préférerait qu'ils la suppriment, plutôt que de refuser l'ensemble de la motion.

M. le président remercie M. Wenger et laisse la parole aux commissaires, afin qu'ils puissent poser leurs questions.

Un commissaire UDC se questionne concernant l'énergie grise, les montagnes de déchets et l'empreinte carbone. Il se demande pourquoi les batteries des véhicules électriques ne sont pas incluses dans cette motion.

M. Wenger répond qu'effectivement, il s'agit de la même problématique. Il affirme qu'il y a énormément de problèmes qui découlent de ces batteries, notamment la disparition de certains matériaux, tels que le lithium. Il affirme qu'il existe un tableau qui recense tous les matériaux dont on a besoin pour construire des outils numériques, mais aussi pour les véhicules électriques. Il précise que ce tableau montre la durée de vie escomptée de ces matériaux dans le temps, si on continue notre consommation actuelle. Il affirme que certains matériaux vont disparaître dans une dizaine d'années. Selon lui, si on continue comme ceci, à savoir sans recyclage et sans reconditionnement, on va droit dans le mur.

Une commissaire socialiste se questionne sur le manque de filières de recyclage en Suisse. Elle demande si la création de telles filières nécessiterait de nouveaux métiers et de nouvelles compétences. Si tel est le cas, elle pense qu'il est important de le souligner, afin de montrer aux jeunes qu'il existe de nouveaux métiers qui seraient plus en adéquation avec le monde de demain.

M. Wenger répond qu'on parle souvent de la problématique sous l'angle négatif. Selon lui, il ne faut pas oublier l'angle positif de cette transition, car il y a des opportunités énormes, notamment en matière économique et au niveau de l'emploi. Il affirme qu'il existe la filière Swico, en Suisse alémanique, mais elle a de la peine à se développer. Il est certain que, de manière générale, le recyclage des déchets et le reconditionnement des outils numériques ont un potentiel de création d'emplois et de développement économique extrêmement important.

Un commissaire socialiste revient sur les impacts concernant les déchets qui sont exportés dans les pays pauvres. Il soulève que le travail autour des matières premières implique de la surexploitation des travailleurs et l'emploi de travailleurs mineurs, avec souvent des impacts sur la santé. Il affirme que les déchets sont réexportés sous forme d'aide au développement, alors qu'on

veut éviter le recyclage. Il affirme que le fait d'extraire une matière première, puis d'exporter des déchets est un problème fondamental qui nécessite une attention particulière, notamment en matière de recyclage et de réutilisation de ce qui a été extrait. Il sait qu'il y a plusieurs d'initiatives qui ont été menées sur le volet réutilisation et revalorisation et réparation numérique. Il mentionne certaines communes, telles que la Ville de Carouge ou la Ville de Genève, qui mettent en place des programmes pour essayer de sensibiliser la population à ne pas jeter facilement les appareils, afin de diminuer les déchets. Dans le cadre des métiers d'avenir, il pense que la réflexion sur l'éventualité de créer une filière particulière, parmi les métiers, dans le cadre de la protection du climat, fait clairement partie du potentiel éventuel de création de ce nouveau corps de métiers. Il poursuit en déclarant qu'il s'est toujours demandé pourquoi il n'y a pas d'initiative qui permettrait d'imposer aux fabricants une interdiction de faire de l'obsolescence programmée. Selon lui, il y a quelque chose de politique à entreprendre sur ce point. Il demande à M. Wenger si les signataires de la M 2809 ont pris contact avec d'autres opérateurs publics, tels que les communes ou la Ville de Genève sur les programmes de sensibilisation du public.

M. Wenger répond que des démarches ont été entreprises avec les différents acteurs, notamment au travers de la journée « Digital Cleanup Day ». Il affirme qu'il y a de plus en plus de choses qui sont effectuées avec NoOPS, qui essaie de récupérer un certain nombre d'outils numériques. Il affirme que la mise en place des boîtes de récupération d'appareils électroniques concerne peu de lieux, mais que des conventions sont en train d'être conclues avec des collectivités, afin de pouvoir installer ces boîtes de récupération dans plus de lieux. Selon lui, il y a une croissance de la sensibilisation à ce sujet. Il ajoute qu'il faut également essayer de réfléchir, à l'interne, à tous les développements numériques qui sont faits. Il mentionne toutes les vidéos et toutes les plateformes numériques qui sont développées par les services de communication. Selon lui, il faut réfléchir à l'empreinte de ce type de nouveaux outils numériques et voir si ce qu'amène une nouvelle plateforme numérique, en regard de son empreinte, est vraiment essentiel. S'agissant de la réflexion du député socialiste sur l'obsolescence programmée, il affirme que l'action doit se faire au niveau international. A ce sujet, il mentionne l'exemple des chargeurs. Il explique qu'avant chaque producteur de téléphones construisait son propre chargeur. Il salue la décision de l'Union européenne qui vient d'obliger les producteurs à utiliser un chargeur unique. Selon lui, le législateur, à tout niveau, a un travail important à effectuer. Il ajoute qu'au-delà de la construction d'un appareil, il y a son utilisation. Il y a une augmentation de l'utilisation du numérique, notamment due aux plateformes

de streaming, des réseaux sociaux, etc. Sur ce point, il affirme que le covid a permis de réduire une certaine empreinte, car il y avait moins de trafic aérien, mais que l'utilisation de Zoom, de Skype et du télétravail a amené une augmentation de l'empreinte. Il mentionne la problématique de stockage des données et la construction de ces grands bâtiments (fermes de stockage de données), notamment dans des déserts, dans certains pays. Sur ce point, il propose à la commission d'auditionner Infomaniak, qui est en train de construire ce type de bâtiment de manière écologique.

Un commissaire UDC se questionne sur la perspective du pollueur-payeur. Il se demande pourquoi les signataires de la motion n'ont pas inclus le producteur dans cette motion. Selon lui, on aurait pu demander un effort au producteur qui met sur le marché des produits à obsolescence programmée.

M. Wenger répond qu'au niveau genevois, il est complexe d'inclure le producteur. Il explique qu'il est impossible d'introduire une taxe sur les outils numériques uniquement à Genève. Selon lui, une taxe doit être introduite au niveau international. Toutefois, il pense qu'on ne peut pas attendre que cela se passe au niveau international et qu'on doit être précurseur à Genève. Il affirme qu'il existe la possibilité d'instaurer des obligations pour ces producteurs, notamment pour les chargeurs ou en instaurant des taxes. Il regrette que, souvent, ces taxes soient répercutées sur le consommateur au final. Il affirme que l'argent qui provient des taxes pourrait être réinvesti dans des filières de reconditionnement et de recyclage et permettrait également de sensibiliser sur la dynamique du pollueur-payeur et de démontrer que toutes les externalités négatives ne sont pas prises en compte dans le coût d'achat des appareils.

Un commissaire PLR se questionne sur la troisième invite. Il demande si les problèmes de sécurité liés à l'utilisation d'un matériel dans lequel l'obsolescence a été dépassée ont été pris en compte. Si oui, il se demande s'il s'agit d'un réel parti pris de favoriser ce type d'appareil, au détriment de la problématique de la sécurité.

M. Wenger répond qu'il n'y a pas tout le matériel qui peut être reconditionné ou prolongé. Il affirme qu'il y a un certain nombre d'outils qui doivent bien entendu être changés, pour des questions de cybersécurité. Il explique que l'invite demande à prolonger la durée de vie et à privilégier pour tout achat de matériel informatique des produits reconditionnés. Il insiste sur le terme « privilégier » et il estime qu'un fonctionnaire qui utilise uniquement son téléphone de fonction pour aller voir ses e-mails n'a pas besoin d'un iPhone 15. Toutefois, il affirme qu'un fonctionnaire qui travaille dans le domaine fiscal et travaille avec des données sensibles ne sera pas concerné, car la cybersécurité est primordiale dans ce domaine.

M. le président remercie M. Wenger de sa présentation. Il passe la parole au département, pour plus de précisions.

M^{me} Chrisine Hislaire, secrétaire générale adjointe DT, précise que les travaux sur ce sujet continuent. Elle pense que, le moment venu, il serait intéressant d'entendre la personne chargée de la mise en œuvre de ce plan d'action à l'OCSIN, à savoir M. Vincent Mottet. Elle explique qu'elle fera le lien avec lui, le cas échéant, et l'informerait du fait que les commissaires ont débuté le travail sur cette motion.

M. Rémy Zinder, directeur de la DDC/DT, précise qu'il s'agit plutôt d'une feuille de route et non d'un plan d'action. Il explique qu'il s'agit d'un document interne, qui fait suite à l'audit externe qui a été réalisé en 2021 et qui a permis à l'Etat de Genève de signer, en 2021, la charte du numérique responsable. Il affirme qu'en 2022, l'Etat a obtenu le label du numérique responsable de niveau 1, qui doit être renouvelé tous les deux ans. Il ajoute que l'audit se base sur un référentiel du numérique responsable qui est public et qui contient 47 propositions concrètes à respecter pour pouvoir obtenir ce label. Il affirme que l'Etat de Genève a obtenu, dans son évaluation, les points suffisants pour obtenir ce label. Il déclare qu'actuellement, dans un processus d'amélioration continue, il convient de poursuivre dans cette voie et d'améliorer ce qui peut l'être, à travers des recommandations qui sont inscrites dans cette feuille de route. Il rejoint l'avis de M^{me} Hislaire sur la pertinence d'interroger M. Mottet, pour avoir des réponses plus complètes sur le sujet. Il mentionne une convention conclue avec Réalise, pour la remise en état du matériel informatique, par la voie de recyclage. Il précise que le renouvellement du matériel informatique à l'Etat, qui était de 3-4 ans, a été prolongé à 5 ans.

Un commissaire Vert revient sur la question du commissaire PLR, au sujet du matériel reconditionné et du besoin de confidentialité. Il précise que l'organisme Réalise, qui est chargé par l'Etat de récupérer le matériel informatique usagé, le reconditionne et le vend dans son « Fair Store » aux Acacias. Il explique qu'ils sont formés pour vider tout le contenu du disque dur, avant de le revendre. Selon lui, s'agissant de l'invite n° 3, on peut imaginer qu'à l'avenir, lorsque les nouveaux députés recevront de nouveaux ordinateurs, les ordinateurs seront reconditionnés et réparables. Il affirme qu'actuellement le Grand Conseil reçoit des ordinateurs dans lesquels toutes les pièces sont soudées ensemble et qu'il est impossible de les réparer.

Un commissaire MCG ajoute qu'à la police, beaucoup d'objets trouvés sont envoyés à Réalise. Il affirme que, la plupart du temps, il s'agit d'objets qui sont cassés. S'agissant de la sécurité, il se demande si les ordinateurs sont

réellement remis à zéro. Selon lui, ce n'est pas optimal d'un point de vue sécuritaire.

M. le président affirme qu'il a été surpris, dans son expérience personnelle, de se voir proposer la réparation de son appareil cassé, mais également l'achat d'un nouveau téléphone qui a été reconditionné, qui était à moitié prix. Il déclare qu'il y a de plus en plus d'efforts qui sont effectués à ce sujet. Il pense que le problème réside aussi dans la mentalité de la population qui veut du neuf. Il pense qu'il y a une crainte du téléphone reconditionné, la peur qu'il tombe en panne ou que le téléphone ne puisse plus télécharger les nouvelles mises à jour. Il ajoute qu'il existe une certaine mode du neuf.

M. Wenger ajoute qu'il a également découvert, il y a quelques mois, que les magasins traditionnels d'électronique suisses vendent de plus en plus de téléphones reconditionnés. Selon lui, cela démontre qu'il y a un marché derrière et qu'il y a un potentiel économique.

Le commissaire PLR remercie le commissaire Vert de sa précision. Il ajoute que, dans le reconditionnement, en plus de la question de la mémoire, il y a la problématique de l'incompatibilité des nouvelles mises à jour avec des appareils anciens. Il explique que, dès lors, des failles de sécurité existent, même si le reconditionnement a été bien effectué. Il affirme que ceci est dû au fait que le producteur n'a pas prévu de mettre à jour certains anciens appareils.

Un commissaire socialiste ajoute qu'il a constaté le même type de problèmes au niveau des imprimantes. Il a remarqué que, dans certaines imprimantes, il est impossible d'imprimer un document en noir et blanc, si une des couleurs de l'imprimante manque. Selon lui, ceci incite à la consommation. Le consommateur est obligé de remplacer les couleurs dont il n'a pas besoin, pour pouvoir imprimer. Selon lui, cela pose de vrais problèmes de surconsommation.

Un commissaire Vert mentionne l'obsolescence logicielle. Les fabricants produisent des ordinateurs qui fonctionnent, mais à un certain moment, la mise à jour d'une application rendra impossible d'utiliser l'appareil. Il explique que de nouvelles mises à jour sont faites exprès pour que la population jette certains appareils. Il affirme qu'il s'agit de quelque chose sur quoi la Communauté internationale est pour l'instant incapable de légiférer. Il relève que l'Union européenne a été capable de forcer tous les fabricants de téléphones portables à utiliser un même chargeur. Selon lui, le bras de fer entre le public et l'industrie est parfois gagnant pour le public. Il pense que l'on peut espérer que l'obsolescence logicielle fasse partie des futures victoires de l'Union européenne. Selon lui, la Suisse toute seule n'y arrivera pas.

Audition de Réalise

Les auditionnés diffusent leur présentation PowerPoint (cf. annexe) à l'écran et se présentent : M^{me} Laurence Monnard et M. Jérôme Despont, membres de la coordination de Réalise.

M. Despont débute la présentation. Il rappelle que Réalise n'a aucun lien avec la M 2809 et est venu à la suite de l'invitation des commissaires.

M^{me} Monnard explique que Réalise est une entreprise privée qui propose des formations par la pratique. Ils forment des personnes sans emplois à des compétences opérationnelles, pour répondre aux besoins des employeurs. Elle explique que Réalise existe depuis 40 ans. Elle ajoute qu'ils forment environ 450 personnes par année. Elle annonce qu'ils sont une équipe de 100 personnes. Elle explique qu'ils sont actifs dans différents secteurs d'activité, où il y a des besoins de main-d'œuvre, notamment dans l'horlogerie, la logistique, les espaces verts, etc. Elle affirme que Réalise a des partenaires de l'économie et de l'emploi (cf. PowerPoint, slide 3).

M^{me} Monnard explique que Réalise est engagée pour le développement durable depuis les années 1980. Elle affirme que Réalise s'est construite en lien avec des préoccupations écologiques et sociétales. Elle ajoute que Réalise est engagée dans l'économie circulaire depuis les années 1990, avec la filière du reconditionnement de matériel informatique. Elle précise que, depuis une dizaine d'années, Réalise se concentre aussi sur le reconditionnement des téléphones intelligents.

Elle présente ensuite quelques chiffres (cf. PowerPoint, slide 5). Elle explique que, sur tout le matériel récupéré, 90% est revalorisable et remis dans le circuit. Elle affirme qu'il y a donc un réel potentiel. Elle déclare que presque 60 000 smartphones et 14 000 PC et portables ont été traités et reconditionnés. Elle explique que, dans cette filière de reconditionnement, il y a tout le processus très industriel et très contrôlé du traitement des données. Elle affirme qu'en reconditionnant et en prolongeant la vie de ces appareils, des tonnes de CO₂ sont évitées.

M. Despont présente ensuite « Fairstore » (cf. PowerPoint, slide 6). Il explique que le reconditionnement implique le développement de filières de revente. Il affirme que Réalise a développé une marque de revente « Fairstore », avec le but de valoriser le rachat de matériel reconditionné. Selon lui, l'idée est de présenter le reconditionné comme un achat malin. Il affirme qu'au niveau de l'électronique, Réalise met en avant des produits de qualité, qui ont été vérifiés et qui sont garantis pendant 12 mois. Il déclare que, parfois, l'occasion dure plus longtemps que le neuf pas cher. Selon lui, il y a encore un

gros potentiel de revente locale et il pense que l'Etat peut contribuer à soutenir ceci.

Il poursuit en expliquant que « Fairstore » est leur marque de revente de téléphones, qui contribue à l'économie circulaire. De plus, il affirme qu'au-delà de vendre localement du matériel de qualité, il y a un enjeu de rendre accessibles ces appareils à certaines personnes. Il rappelle que, pendant la crise du covid, on a pu constater qu'un certain nombre de familles n'avaient pas d'ordinateurs et en ont eu besoin, au vu de la décision de poursuivre l'école en ligne pendant cette période. Selon lui, une fracture numérique existe. Il pense que l'informatique d'occasion de qualité agit aussi sur cet aspect-là.

S'agissant de la M 2809, M. Despont informe que Réalise ne va pas se positionner sur tous les éléments de cette motion, mais uniquement sur ce qui relève de leur domaine d'expertise.

Concernant la proposition de prolonger la durée de vie des outils numériques qui sont utilisés par l'administration cantonale et de privilégier tout achat de matériel électronique reconditionné, M^{me} Monnard affirme que Réalise est favorable à cette proposition. S'agissant de la deuxième invite qui vise à sensibiliser les consommateurs à l'empreinte carbone et environnementale, elle affirme que Réalise est d'accord avec cette idée, mais que ceci soulève une réserve de leur part. En effet, elle affirme qu'il faut sensibiliser, mais ne pas culpabiliser. Selon elle, il faut que la population trouve un intérêt et un gain à utiliser du reconditionné. Elle affirme qu'il faut se demander comment donner l'envie aux personnes d'acheter du reconditionné, car il s'agit d'un achat malin et qui convient aux besoins. Elle donne ensuite deux exemples de campagne de sensibilisation, qui permettent de montrer qu'il n'y a pas besoin d'avoir du neuf (cf. PowerPoint, slides 10 et 11).

M. Despont s'attarde ensuite sur la proposition 6 (cf. PowerPoint, slide 12). Il se concentre sur la filière de recyclage. Selon lui, récupérer est une chose, mais revaloriser c'en est une autre. Il pense qu'avant de se précipiter et de parler de filières de recyclages, il faut réfléchir au taux de reconditionnement. Il précise que le matériel récupéré par Réalise a un taux de reconditionnement très élevé (environ 90%), mais ce n'est pas le cas de tous les matériaux. Il affirme que ce qui est proposé dans cette motion, notamment au travers des collectes (ex. téléphones tiroirs chez la population), permettrait de récupérer du matériel qui aurait un taux de reconditionnement potentiellement très bas. De plus, il déclare que l'investissement nécessaire pour mettre en place une filière de recyclage est potentiellement très élevé. Dès lors, il affirme que Réalise invite à réfléchir aux opportunités de développer plutôt des filières au niveau suisse, voire plus large. Il pense qu'au lieu de lancer des multitudes de fausses bonnes idées au niveau local, il faut réfléchir à un niveau plus global.

Les auditionnés posent ensuite une question aux commissaires (cf. PowerPoint, slide 13) : qui serait prêt à réutiliser un téléphone de ce type ?

Tous les députés répondent par la négative.

M. Despont explique que ceci démontre la différence entre le réalisme et l'idéalisme.

M. Despont poursuit en affirmant qu'il y a deux options. La première serait de réfléchir plus au niveau global et politique. Il constate que les motions proposées par la Ville de Genève foisonnent depuis des années sur ce domaine. Selon lui, cela part dans tous les sens, à défaut d'une politique réfléchie, cohérente et ambitieuse, qui aurait un réel impact. Il pense qu'il faut être plus pragmatique avec une politique de *quick win* et essayer de mettre en place des actions concrètes, pas trop compliquées, qui auront un impact utile, réel et concret. Il illustre ceci en affirmant que, si on souhaite développer la vente de reconditionné, il faudrait développer le nombre de points de vente, car ceci permettrait une accessibilité aux produits. Il ajoute qu'il existe un enjeu autour de la problématique de la réparation des appareils. Il déclare ensuite que l'Etat pourrait agir sur les achats des smartphones reconditionnés de qualité. Il donne aussi l'idée de créer des ventes accessibles au personnel de l'Etat qui souhaiterait acheter du reconditionné.

M. le président les remercie pour leur présentation et laisse la parole aux députés.

Une commissaire PLR remercie les auditionnés. Elle revient sur la notion de matériel de qualité, qui a été utilisé par les auditionnés. Elle se demande ce que ça signifie concrètement. De plus, s'agissant de la troisième invite, qui invite l'Etat à privilégier l'achat de matériel reconditionné, elle est d'accord que peu de fonctionnaires ont besoin de smartphones avec une qualité de photo exceptionnelle. Toutefois, elle s'interroge sur les ordinateurs. Elle se questionne sur la pertinence d'acheter des ordinateurs reconditionnés. Elle affirme qu'actuellement, la période qui est prévue avant qu'on ne puisse racheter un ordinateur est de 4 ou 5 ans. Elle se demande si, dans le cas où on maintiendrait des longues durées, en prenant des ordinateurs reconditionnés (qui sont donc déjà plus anciens), on ne prendrait pas le risque de faire augmenter les coûts de maintenance, ainsi que d'avoir des problèmes d'installation de certains programmes.

M^{me} Monnard répond qu'on ne peut pas évaluer la qualité selon une marque. Toutefois, pour déterminer la qualité, on va regarder l'état de la batterie. Elle précise que, lors d'un processus de reconditionnement d'un ordinateur, on efface et on teste chaque ordinateur, pour constater la durée de vie de la batterie, et potentiellement la remplacer. Elle affirme que, pour

certains, il n'est pas possible de les réutiliser. Elle explique que, dans la gamme Fairstore, il y a trois niveaux, notamment le niveau basique où le traitement de texte fonctionne parfaitement. Elle explique qu'il y a donc des gammes de qualités différentes et que tout dépend du besoin du client. Selon elle, un graphiste ou un *gamer* ne sera sûrement pas satisfait avec un appareil reconditionné. Elle affirme que Réalise travaille avec du reconditionné, et que ça fonctionne très bien.

M. Despont complète en soulevant la problématique de l'obsolescence programmée. Il explique que le matériel récupéré par Réalise vient d'entreprises privées ou publiques. Selon lui, il s'agit donc d'un matériel de qualité, qui a une durabilité plus importante.

La commissaire PLR demande si les appareils vendus par Réalise sont soumis à une garantie.

M. Despont répond par l'affirmative. Il affirme qu'elle est d'une année.

La commissaire PLR se questionne sur le risque de faire augmenter les coûts de maintenance, en augmentant la durée d'amortissement des appareils et en partant avec des reconditionnés.

M. Despont affirme qu'ils se positionnent clairement au niveau des smartphones vis-à-vis de l'Etat. S'agissant de l'informatique, il constate qu'entre 80 et 90% du matériel qu'ils récupèrent est reconditionnable et fonctionne. Pour plus de précisions sur l'informatique, il invite la commissaire PLR à aller échanger avec le service des systèmes d'information.

Un commissaire socialiste se souvient qu'au début de Réalise, un certain nombre d'ordinateurs étaient reconditionnés, mais n'étaient pas forcément destinés au marché local. Il affirme que certains ordinateurs étaient exportés ailleurs. Il demande si cela est toujours le cas.

M^{me} Monnard répond par l'affirmative. Elle explique qu'une partie des ordinateurs n'est pas valorisée en Suisse, au vu des besoins.

Le commissaire socialiste demande quelle est la proportion de l'exportation des appareils.

M. Despont répond que cela dépend du matériel. Il précise que l'export est du *nearshore*, soit de l'export de proximité. Il déclare que l'export vise l'Europe et les Balkans. Il explique que Réalise travaille avec des entreprises qui ont elles-mêmes des centres de formation et de reconditionnement. Il ajoute que l'un des enjeux est d'éviter d'envoyer le vieux matériel électronique loin dans le monde. Il déclare qu'ils sont réticents à envoyer du matériel dans des filières africaines, par exemple. Il ajoute que leur objectif est d'augmenter un maximum les ventes locales, avec des partenaires en Suisse.

Le commissaire socialiste soulève la problématique des filières d'exportation des déchets électroniques sous forme d'aide au développement. Il pense que ceci mérite d'être réfléchi.

Les deux auditionnés sont d'accord avec le commissaire socialiste.

Une commissaire Verte se demande s'il existe, en Suisse, des filières qui récupèrent des matériaux, car ces appareils contiennent des métaux rares, qui posent de multiples problèmes. Elle demande s'ils pensent que ces filières mériteraient d'exister. Elle aimerait savoir ce que deviennent les composants à l'intérieur de ces appareils. Elle se questionne également sur les points de vente. Elle a l'impression que, pour une catégorie de personnes, aller dans des magasins de type *Cash Converter* représente une honte. Elle se demande ce qui se passerait si de grandes surfaces proposaient des appareils reconditionnés.

M^{me} Monnard répond que les grandes surfaces (ex. MediaMarkt, Salt) commencent à vendre du reconditionné.

La commissaire Verte demande si, dans ces cas-là, Réalise est un fournisseur.

M. Despont répond que, pour les smartphones, c'est leur partenaire Recommerce qui a des contrats avec MediaMarkt et avec beaucoup d'autres grandes enseignes. Il constate une croissance vraiment élevée dans ce domaine (25-30% d'augmentation chaque année). Selon lui, ceci démontre que le reconditionné devient un achat de plus en plus malin, y compris dans la grande distribution.

La commissaire Verte repose sa première question.

M. Despont répond qu'ils ne sont pas des vrais spécialistes sur le sujet. La filière en Suisse est gérée par la Swico, qui récupère les déchets, notamment électroniques. Il explique qu'il existe des enjeux en termes de valorisation et des questions d'économie d'échelle. Il affirme que, ce qui fonctionne, ce sont les grands centres qui traitent des multitudes de tonnes. Il explique que les métaux rares dans les smartphones sont en quantité infime. Selon lui, il faut brasser des tonnes de ce type de matériel pour que ce soit suffisamment économiquement rentable et pour récupérer un peu d'or, par exemple. Il invite la commissaire Verte à questionner des spécialistes de la filière de recyclage.

Un commissaire PLR demande aux auditionnés quelles sont les priorités sur lesquelles l'Etat devrait se concentrer, s'agissant du reconditionnement.

M^{me} Monnard répond qu'il y a, selon elle, deux axes possibles. Elle affirme que le premier est d'avoir une politique globale et transversale et que le deuxième est de donner l'exemple. En effet, elle pense qu'il serait intéressant

que l'administration travaille avec du 100% de smartphones ou d'appareils informatiques reconditionnés. Elle pense qu'il s'agit de petits pas qui font la différence et qui montrent l'exemple. Selon elle, l'exemplarité semble être une action rapide qui ne demanderait pas beaucoup d'effort à l'Etat.

M. Despont pense qu'il faut avoir une dynamique précise en termes de campagne et de communication. Il estime qu'il faut que l'Etat montre le côté positif du reconditionné. Il affirme qu'il est peut-être moins utile de partir sur cette idée de collecte. A son avis, l'Etat a plutôt un vrai rôle à jouer dans la valorisation des achats de reconditionné.

Une commissaire socialiste souhaite savoir si, dans le cas d'un intérêt croissant et d'une hausse de la demande, il y aurait assez de matériel reconditionné sur le marché pour répondre à une telle demande (ex. si demain l'Etat décide de ne travailler plus qu'avec du matériel reconditionné). Elle pose ensuite sa deuxième question qui concerne l'attrait des jeunes pour le matériel reconditionné. Elle pense qu'il y a soit des jeunes très engagés, qui n'utilisent que du reconditionné, soit les autres qui n'ont pas envie du tout d'utiliser ce type d'appareils. Elle demande comment Réalise envisage la sensibilisation de ces populations plutôt réticentes.

M^{me} Monnard pense que la deuxième question est un point crucial. Elle pense qu'il est indispensable de sensibiliser les jeunes. Selon elle, il ne faut pas juste faire une campagne écologique. Elle estime qu'il faut changer la norme, même si cela prend beaucoup de temps. Elle pense qu'il faut peut-être faire appel aux influenceurs (YouTube, TikTok, etc.). Elle imagine que le canton pourrait utiliser et payer les influenceurs pour faire passer des messages. Elle pense qu'il faut que le reconditionné soit « *mainstream* », pour que les jeunes y adhèrent.

La commissaire socialiste affirme que beaucoup de jeunes pensent que le fait d'acheter le dernier iPhone est écologique, car il durera très longtemps.

M. Despont répond à la première question de la commissaire socialiste. Il affirme qu'il y a encore un gros potentiel de volumes de matériel qui pourraient être disponibles, pour certains services de l'Etat. Il rappelle que l'on parle de milliers d'ordinateurs disponibles. Selon lui, le volume n'est pas vraiment un problème.

La commissaire socialiste demande s'il y aurait la main-d'œuvre nécessaire pour effectuer le reconditionnement.

M. Despont répond par l'affirmative. De plus, il affirme que, dès le moment où il s'agit d'une activité économiquement viable, c'est une source d'emplois.

Un commissaire PLR revient sur la mention de l'exemplarité de l'Etat. Il est favorable à ceci et invite les auteurs de la motion à intégrer ceci dans leur motion.

M. Despont souhaite ajouter une précision sur la problématique des données. Il affirme que tous les ordinateurs de Réalise sont traités avec un effacement de données. Il déclare que certains protocoles d'effacement de données sont dignes des services secrets. Il affirme que le cœur du business de Réalise est d'assurer la confidentialité et l'effacement des données. Il ajoute qu'on pourrait faire plus de promotion pour faire connaître l'informatique d'occasion, en se rapprochant du consommateur, en l'occurrence le client fonctionnaire qui souhaiterait obtenir un ordinateur. Il pense que le développement des partenariats est très intéressant et efficace pour rendre l'informatique reconditionnée plus accessible.

Un commissaire Vert se questionne sur l'origine des appareils reconditionnés. Il se demande, par exemple, s'ils proviennent d'une entreprise qui renouvelle son parc électronique et qui va faire appel à leurs services. Il veut savoir si, la plupart du temps, on redonne une vie à un appareil qui n'en aurait plus autrement ou alors si on ne fait que rajouter un appareil de plus dans le marché.

M^{me} Monnard répond qu'ils récupèrent le matériel de l'OCSIN et de grandes entreprises privées. Elle pense qu'il s'agit d'une question de volumétrie et de moyens. Elle pense également qu'il faut réfléchir au cycle de vie du matériel électronique dans ces grandes structures, dans lesquelles on change automatiquement son matériel toutes les x années. S'agissant de l'origine des smartphones, elle a de la peine à répondre. Elle a l'impression qu'ils proviennent plutôt des particuliers.

M. Despont rappelle qu'il y a quelques années, en Suisse, on changeait nos téléphones gratuitement, à chaque fois qu'on changeait d'abonnement. Il affirme qu'il y a eu, au niveau des opérateurs, un changement de façon de faire. Selon lui, ils poussent moins au renouvellement d'abonnement. Dès lors, il affirme que beaucoup de téléphones reviennent par ces différentes filières, telles que Swisscom. Selon leur partenaire Recommerce, il est important d'avoir du renouvellement, parce que, s'il n'y en a pas, il n'y a pas de flux et pas de téléphones pour les reconditionner.

Le commissaire Vert se questionne sur le modèle économique de Réalise. Il se demande si Réalise développe des modèles de souscription d'abonnements et si les auditionnés ont connaissance d'entreprises qui ont ce modèle en Suisse.

M. Despont demande s'il entend par là le basculement entre l'achat et la location.

Le commissaire Vert répond par l'affirmative.

M. Despont répond qu'il y a une tendance claire à la location, notamment dans le matériel de chantier par exemple.

Un commissaire socialiste revient sur la troisième invite. Il rappelle que Réalise récupère le matériel informatique de l'Etat lorsque ce dernier renouvelle son matériel informatique. Par rapport à cette invite, si l'Etat prolonge ou opte pour du matériel reconditionné, il se demande ce que Réalise va bien pouvoir reconditionner. Il demande si ce n'est pas une large quantité de matériel qui va manquer à Réalise.

M^{me} Monnard est d'accord avec le député S. Toutefois, cela leur semble vraiment pertinent et ils ne peuvent pas être contre cette proposition.

Le commissaire socialiste revient sur la garantie d'une année. Il affirme que ceci suppose la fin de la durée de vie du matériel reconditionné. Il déclare qu'il s'agit donc juste d'une prolongation d'une année, mais qu'il y a une probabilité que ça devienne ensuite des déchets. Il se demande également si Réalise se considère comme une véritable filière de réparation de matériel électronique et veut savoir s'il y a d'autres filières parallèles qui existent.

M^{me} Monnard répond qu'il y a plein d'autres acteurs. Toutefois, le problème réside dans le modèle économique. Selon elle, ce n'est pas un modèle économique viable aujourd'hui.

M. Despont répond à la première remarque du député S. Il estime que, si Réalise n'a plus d'ordinateurs, car ils n'en reçoivent plus, ils se diront « Tant mieux ! ». Il pense qu'ils feront sûrement autre chose, car le cœur de leur métier est de former en fonction de l'évolution du marché de l'emploi et de l'économie.

Une commissaire PLR souhaite savoir si le dépôt par l'Etat de son équipement obsolète constitue un don ou s'il entraîne des frais. Elle exprime une préoccupation similaire concernant la collecte des dispositifs de la population.

M. Despont rappelle que l'Etat devra payer les collectes.

La commissaire PLR demande si, ensuite, ils reprendront ce matériel gratuitement ou alors si l'Etat paiera pour qu'ils le récupèrent.

M. Despont répond que Réalise n'a pas écrit la motion. Il précise qu'ils ne se sont pas du tout engagés à récupérer le matériel qui sort des tiroirs de la population.

La commissaire PLR demande si Réalise récupère n'importe quel matériel.

M. Despont répond qu'ils sont tenus de récupérer n'importe quel matériel électronique.

La commissaire PLR se demande, dans le cas où le Grand Conseil lui donnerait 120 ordinateurs, si Réalise les accepterait gratuitement.

M. Despont répond que, dans ce cas, c'est différent. Il précise qu'avec l'Etat et les grandes entreprises, il y a un contrat, car Réalise offre un bon nombre de prestations. Il affirme qu'il ne s'agit pas uniquement de récupérer des ordinateurs, mais qu'il s'agit d'une réelle organisation de déséquipement. Il affirme que ceci contient des tournées, afin d'assurer la traçabilité de chacun des disques durs. Donc, il déclare que l'Etat paie peu, mais un peu pour ce contrat de déséquipement.

La commissaire PLR comprend donc que, si l'Etat invite toute la population à vider ses tiroirs, pour chaque appareil, il va devoir payer pour le faire éventuellement recycler.

M. Despont répond que cela dépend du modèle économique. Il affirme qu'il n'a pas la garantie que le matériel qui proviendrait de cette collecte de tiroirs reviendrait à Réalise.

La commissaire PLR déclare que, si c'était Réalise le partenaire de l'Etat, tel serait le cas.

M. le président estime qu'il faudrait inviter la population à remettre ses appareils individuellement.

M. Despont affirme qu'afin de soutenir l'association NoOPS, Réalise a participé à des collectes. S'agissant de la remarque de la commissaire PLR, il affirme que ce sont ces raisons qui les amènent à dire qu'il faut réfléchir à ceci et déterminer si la mise en place de ce type de filière est économiquement viable.

Audition

- *M^{me} Carole-Anne Kast, conseillère d'Etat*
- *M. Vincent Mottet, délégué aux affaires stratégiques*
- *M. Alexander Barclay, délégué au numérique du canton de Genève – DIN*

M^{me} Kast explique que son département a la charge de la politique publique du numérique. Elle profite de son intervention pour exprimer son incompréhension face à la portée de certaines motions. Elle ne fait pas uniquement référence à la M 2809. Toutefois, elle trouve que certaines motions ne visent pas le but pour lequel elles ont été mises en place. En effet, les

motions devraient servir à inciter le Conseil d'Etat à proposer un PL sur une problématique généralisée. Or, elle a l'impression que souvent la motion est utilisée pour énoncer une liste de faits et est traitée par le département comme serait traitée une question écrite.

M. Barclay indique que durant la législature précédente la transition numérique et climatique est montée en puissance. C'est pourquoi la question s'est posée de savoir comment articuler ensemble ces deux éléments. Il évoque notamment la publication d'une note de veille prospective pour la Genève 2050.

M. Mottet ajoute que le Conseil d'Etat a lancé une démarche numérique responsable en 2021. Celle-ci avait notamment pour but d'adhérer à l'Institut du numérique responsable. Il rappelle que l'Etat a aussi adopté la Charte du numérique responsable. L'élément plus prégnant a été celui d'obtenir le label numérique responsable (obtenu en décembre 2022). Il explique que le label englobe 48 axes d'analyse. Il précise que le terme « sobriété numérique » correspond à l'impact sur le plan environnemental. Lorsqu'il est question de « numérique responsable », une dimension économique et sociétale est aussi incluse.

Une commissaire PLR demande si le risque que l'Etat achète des produits reconditionnés n'implique pas d'avoir des produits obsolètes. De plus, elle se questionne sur la cinquième invite. Elle explique que la semaine passée a eu lieu une audition qui a montré que parfois récolter du matériel informatique pouvait représenter un coût pour l'Etat afin de l'évacuer et de le reconditionner. Elle se demande ce que pense l'Etat de cette invite. Aussi, par rapport à l'invite souhaitant la création d'une filière genevoise de recyclage, elle souhaite savoir si le département partage l'avis qu'il serait judicieux d'avoir une filière suisse ou européenne plutôt qu'uniquement centrée sur le bassin genevois.

M. Mottet explique que l'Etat gère 36 000 ordinateurs qui ont une durée de vie de 5 ans. L'Etat pourrait difficilement utiliser des produits reconditionnés à la vue de la quantité d'ordinateurs qu'il gère. Il explique que cela s'apparente presque à un niveau industriel. Il explique que l'Etat fait actuellement partie du Partenariat des achats informatiques romands (PAIR). Il précise que, lorsque l'Etat conclut des marchés pour acheter de nouveaux ordinateurs, ces contrats comprennent une garantie de 4 à 5 ans. Ainsi, il explique qu'économiquement il serait inenvisageable d'acheter un ordinateur reconditionné qui a une garantie d'un an qui aurait déjà été utilisé 4 ou 5 ans. Aussi, il évoque un problème d'harmonisation. Il y a déjà beaucoup de générations différentes d'ordinateurs et il pense qu'en termes d'organisation cela ne ferait que compliquer leur travail.

M. Mottet indique que l'Etat a mis en place des formations pour son personnel afin de sensibiliser à l'empreinte carbone. Ils ont aussi organisé des journées détox. Au sujet de la gestion des ressources (5^e invite), les entreprises chez qui les appareils électroniques sont achetés proposent déjà ce service. Il pense que mettre en place un service similaire reviendrait à proposer un doublon qui serait de plus difficile à mettre en place. Il relève aussi que de nombreux appareils sont loués et donc remis en fin d'utilisation au fournisseur. Il évoque aussi l'entreprise Réalise avec laquelle l'Etat collabore qui récupère une partie de leurs déchets. Il invite la commission à auditionner une entreprise spécialiste du recyclage sur cette question.

M^{me} Kast pense que la demande pour des ordinateurs d'occasion est très limitée. A petite échelle, elle trouve intéressant de mentionner l'établissement de détention semi-ouvert de Villars où une dizaine des 21 détenus travaillent à déconstruire du matériel électronique pour récupérer les composants qui ont de la valeur économique (cuivre, aluminium, acier). Elle précise que cette activité n'a pas pour but d'être rentable. Il s'agit d'un des objectifs du système carcéral suisse : celui de réinsérer les gens en fin de peine.

Un commissaire Vert remarque une différence entre la précédente législature et la nouvelle. Il explique que l'Etat fournit à différentes catégories de collaborateurs des ordinateurs. Lors de la précédente législature, il avait demandé s'il pouvait être remboursé en achetant de son propre chef un ordinateur reconditionné. Sa demande avait été approuvée. Par curiosité, il a reposé la question lors de cette législature et la réponse a été négative. Il se demande quels sont les éléments de la motion qui apporteraient une nouveauté que le département ne met pas déjà en application.

M^{me} Kast indique que la question du remboursement n'est pas une décision de l'OCSIN, mais du secrétariat général du Grand Conseil. Elle explique que le département a déjà mis en place la majorité des invites de la motion.

M. Mottet évoque la prolongation du cycle de vie du matériel informatique depuis 2012. Il donne l'exemple des écrans qui initialement tenaient cinq ans et qui maintenant tiennent dix ans.

M^{me} Kast ajoute que l'état sensibilise la population lors d'une journée au mois de mars avec les partenaires communaux. De plus, l'Etat le fait aussi à l'interne par le biais de l'OCSIN.

M^{me} Kast estime que la cinquième invite n'est pas une excellente idée. L'Etat n'est pas sûr de vouloir se substituer à une filière plus performante. En effet, les producteurs invitent les individus à ramener leur ancien matériel informatique. Elle trouve la dernière invite un peu ambitieuse. Elle note quand même que des débats peuvent avoir lieu au niveau intercantonal.

M. Barclay note que le canton a soutenu un important travail au sein de la démarche 2050Today qui s'adresse aux grandes ONG présentes à Genève et qui les engage à être exemplaires en matière d'impact environnemental. La nouvelle stratégie de l'administration numérique suisse prouve aussi une communication réussie au niveau intercantonal.

Une commissaire socialiste pense que quelque chose pourrait être effectué au niveau du grand public.

M^{me} Kast indique déjà faire participer le grand public.

Le président propose de regrouper toutes les questions des commissaires afin que le département y réponde d'un coup.

Une commissaire Verte revient sur la question de l'hétérogénéité du parc informatique de l'Etat. Elle pense que l'Etat n'a de toute façon pas renouvelé son parc d'un coup. Ainsi, le problème d'hétérogénéité se pose déjà.

Un commissaire LC se demande si la volumétrie des déchets informatiques diminue parce qu'il y a moins d'obsolescence informatique qu'il y a 10 ou 20 ans en arrière.

Un commissaire socialiste demande si le département est au courant que certains produits sont exportés par Réalise (entreprise avec laquelle l'Etat a un contrat de prestations) et arrivent dans d'autres pays. Il s'enquiert d'un transfert de déchets déguisé.

M. Mottet répond qu'il existe effectivement diverses générations d'un même produit, mais que ceux-ci s'étendent sur une durée de garantie de 4 ou 5 ans. Ainsi, cela pose moins de problèmes. De plus, les problèmes avec une non-homogénéité de matériel informatique se situent surtout au niveau des accessoires. Par exemple, il évoque la différence de docking station entre un Lenovo et un Samsung. Par la suite, il explique que l'obsolescence informatique s'est produite durant le covid alors que l'Etat devait simultanément équiper le personnel et faire un appel d'offres pour changer les ordinateurs. Au sujet de Réalise, l'Etat a uniquement un contrat de prestations pour le déséquipement.

Le président demande ce que la commission souhaite faire pour la suite.

Une commissaire socialiste répond qu'elle doit voir avec le premier signataire. Toutefois, elle trouverait dommage qu'il n'y ait pas de rapport qui soit effectué.

Une commissaire PLR indique être prête à voter. Elle rappelle qu'il est toujours possible de faire un rapport et de retirer la motion ensuite. Ainsi, le rapport aura une continuité sans passer par la plénière.

Une commissaire socialiste pense qu'il peut y avoir une piste à explorer au niveau de la question du recyclage. Elle se questionne sur ce qui peut être recyclé.

Le président pense qu'il faudrait peut-être voter et redéposer un autre projet par la suite.

Une commissaire Verte trouverait intéressant d'entendre les entreprises Swico et NoOPS, l'une spécialisée dans le recyclage et l'autre spécialisée dans l'obsolescence programmée.

Une commissaire PLR pense que la motion a été démontée point par point. Elle laisse le soin au groupe socialiste de décider ce qu'il souhaite faire.

Vote

Le président soumet aux voix la prise en considération de la M 2809 :

Pour :	–
Contre :	8 (4 PLR, 1 LC, 2 UDC, 1 LJS)
Abstentions :	5 (3 S, 2 Ve)

La M 2809 est refusée.



AUDITION GRAND CONSEIL

M 2809 : Sobriété numérique, pour que Genève ne soit pas déconnectée de l'urgence climatique

11 janvier 2024



réalise



réalise
C'EST

40 ans
d'expérience

450+

Personnes formées
chaque année

100+
équipes

160+ places
de formation

réalise



PARTENAIRE DE L'ÉCONOMIE & L'EMPLOI



réalise



DÉVELOPPEMENT DURABLE & ÉCONOMIE CIRCULAIRE



Engagée dans le
Développement Durable
depuis les années 80



Engagée dans l'économie
circulaire depuis les années 90

réalise

QUELQUES CHIFFRES

En 2023

90%

Taux de reconditionnement du matériel informatique

57.415



Smartphones traités
et reconditionnés

14.380



PC, Portables & Ecrans traités et
reconditionnés (Public & Privé)

1780



Tonnes de CO2 économisées

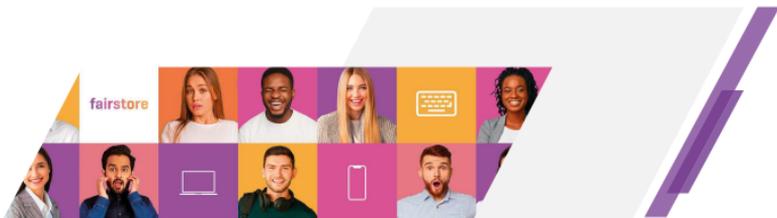
3000



Tonnes de CO2 économisées

réalise





fairstore
C'EST

Marque de vente de matériel informatique et smartphones reconditionnés

Contribuer à l'économie circulaire

Omnicanal : vente sur site web et showroom

Rendre les ordinateurs et smartphones de qualité accessible à tous

MOTION M 2809

Sobriété numérique, pour que Genève ne soit pas déconnectée de l'urgence climatique

MOTION M 2809

Position de réalise

Propositions 3 & 4

Prolongation de la durée de vie du matériel et sensibilisation.

Oui par les actions suivantes:

Politique d'achat public priorisant l'achat de matériel reconditionné de qualité

Communication sensibiliser et non culpabiliser du Canton pour promouvoir le matériel électronique reconditionné



réalise

Exemples de communication

Photo prise avec un
Samsung Galaxy S21
neuf

Photo prise avec un
Samsung Galaxy S21
reconditionné

fairstore

de communication



**Offre
Spéciale:
- 169kg
de CO2**

Acheter des produits reconditionnés vous permet de réduire la quantité de CO2 nécessaire pour produire un ordinateur portable.

fairstore

MOTION M 2809

Position de réalise

Proposition 6

Filière recyclage

Récupérer est une chose, revaloriser en est une autre.

Analyser au préalable :

Taux de **reconditionnement** (potentiellement très bas)

Investissement nécessaire pour recyclage (potentiellement très élevé)

Opportunité de **développer** plutôt la filière au niveau Suisse (économie d'échelle)

réalise

MOTION M 2809

Position de réalise

Réalisme ou idéalisme ?

Qui serait prêt.e à réutiliser ce magnifique téléphone?



réalise

CONCLUSION

Favorisons la politique des petits pas (quick win)

3 propositions

Augmenter les **points de vente/information** de matériel électronique reconditionné dans le Canton de Genève

Incitatifs financiers pour élargir les possibilités de réparation (les coûts actuels ne permettent pas de développer une activité économique viable)

100% des **smartphones** achetés par l'Etat sont **reconditionnés**

réalise



Adresse

Rue Viguet 8
1227 Les Acacias



Site Web

www.realise.ch

Appelez-nous

022 308 60 10



Email

info@realise.ch


MERCI !

réalise

